

---

# Investissements étrangers et présence française dans les Territoires palestiniens

---

Les investissements directs étrangers (IDE) restent faibles dans les Territoires palestiniens (flux nets : 226 M\$ soit 1,6% du PIB en 2018 ; 1 669 M\$ en stock fin 2017), même s'ils ont significativement augmenté à partir de 2009. Les stocks restent donc limités et détenus à plus de 80% par des entreprises jordaniennes, en particulier dans le secteur bancaire. Si le cadre d'accueil des investissements se veut très favorable, les restrictions imposées par Israël, l'incertitude politique et la taille modeste du marché limitent le nombre de projets d'investissements attractifs auprès des investisseurs étrangers. Le nouveau Premier ministre palestinien et son ministre de l'économie travaillent au désengagement de l'économie palestinienne d'Israël, en soutenant les investissements privés vers la production locale.

## Investissements directs étrangers (IDE) : essentiellement le fait de pays arabes voisins et en particulier de la Jordanie.

---

Le stock des investissements étrangers dans les Territoires palestiniens (TP) s'élève à 3,017 Mds \$ fin 2017 (en hausse de 1,03% par rapport à 2016). Le stock des IDEs atteint 1,669 Md \$, soit 55,3% des actifs détenus par des acteurs étrangers dans les entreprises palestiniennes (le reste est constitué à 23,3% par des investissements de portefeuille et à 21,4% par les emprunts étrangers par des entreprises palestiniennes et dépôts et liquidités des non-résidents dans les banques palestiniennes).

Les flux nets d'IDE entrants ont atteint 226 M\$ soit 1,8% du PIB en 2018 (contre 203,4 M\$ soit 1,4% du PIB en 2017, et 296,6 M\$ en 2016). Ces flux ont fortement augmenté entre 2009 et 2011 (entre 200 et 350 M\$ contre des flux entrants proches ou inférieurs à 50 M\$ dans la décennie précédente), accompagnant la croissance économique soutenue sur la période, alimentée par un afflux d'aide étrangère suite à la conférence de Paris de décembre 2007, la mise en place de réformes économiques et l'allègement de certaines contraintes imposées par Israël. Ils ont diminué par la suite sur la période 2012-2015 avant de retrouver leurs plus hauts niveaux en 2016 (58 M\$ en 2012, 176 M\$ en 2013, 160 M\$ en 2014, 103 M\$ en 2015), en raison de l'absence de levée substantielle des restrictions imposées par l'occupation, de l'absence de perspectives de résolution du conflit, et de la guerre de l'été 2014, qui ont freiné le rythme de la croissance.

La répartition par pays révèle que les IDE sont quasi-exclusivement le fait de pays arabes, en particulier de la Jordanie (81,3% du total) qui dispose d'un important réseau bancaire, suivi du Qatar (7,8%) avec en particulier l'opérateur télécom Wataniya et le projet immobilier de Rawabi, de l'Egypte (2,9%), et de l'Arabie Saoudite (1,1%). Le premier pays investisseur non arabe est les Etats-Unis (34 M\$ ; 2%), suivi de Chypre (19 M\$ ; 1,1%). Les IDE se concentrent principalement dans les services financiers (63% des IDE) alors que 8 des 15 banques présentes dans les Territoires palestiniens sont étrangères, puis dans les services et les télécommunications (30,9%).

Pour leur part, les actifs palestiniens à l'étranger (6,619 Mds \$ fin 2017, +1,13% par rapport à 2016) sont principalement des dépôts nets des banques palestiniennes à l'étranger qui représentent 67,6% des actifs, et des investissements de portefeuille (20,5%). Le stock d'IDE ne représente que 5,2% (345 M\$) des actifs palestiniens à l'étranger fin 2017.

Le stock des IDE français dans les TP atteint 19 M USD en 2017 et est réparti dans les industries alimentaires et les services pour l'essentiel. La présence française est essentiellement le fait d'agents ou de franchisés locaux qui représentent une petite trentaine de marques (PSA, Renault/Dacia, Candia/Sodiaal, PAM Saint-Gobain, SEB, ARC, Schneider Electric, L'Oréal, Lactel/Président, CDMO, Elf Lubrifiants, Total, Manitou, Seita, Lesieur, Legrand, Lacoste, Celio, etc.), dont certaines bénéficient d'un succès indéniable. Le stock d'IDE palestiniens en France, pour sa part, ne dépasse pas 0,5 M USD, dans les activités immobilières.

## Une politique volontariste d'attractivité des investissements étrangers qui se heurte à un environnement contraint pour le développement du secteur productif

---

Le développement du secteur privé est fortement limité dans les Territoires palestiniens par les contraintes imposées par l'occupation. L'investissement privé domestique est resté faible au cours des dernières années, à environ 15% du PIB, et les IDE ont stagné entre 1 à 2% du PIB tout au long de la dernière décennie. Les Territoires palestiniens ont gagné 26 places (passés de la 140<sup>ème</sup> à la 114<sup>ème</sup> place) dans le classement « Doing Business » 2018 de la Banque Mondiale, puis sont repassés à la 116<sup>ème</sup> place dans celui de 2019.

Le cadre de l'accueil des investissements étrangers est fixé par la Loi de promotion des investissements de 1998 amendée en 2011 et 2014, qui pose le principe de non-discrimination entre sociétés locales et étrangères. La loi restreint fortement les cas d'expropriations (utilité publique dans des cas exceptionnels) et prévoit des compensations à la juste valeur marchande des investissements le cas échéant. Une agence, la « Palestine Investment Promotion Agency » (PIPA), est chargée de promouvoir l'accueil des investisseurs étrangers.

Les projets éligibles<sup>1</sup> et approuvés par PIPA bénéficient des avantages suivants :

- pour les projets agricoles, exemption de l'imposition sur les bénéfices tirés de l'exploitation des terres ou l'élevage ;
- réduction du taux d'imposition sur les bénéfices à 5% (contre 15%) pendant 5 ans à partir du moment où le projet dégage des bénéfices et sur 4 ans ;
- ensuite, réduction du taux d'imposition sur les bénéfices à 10% pendant 3 ans.

Une Autorité, la « Palestinian Industrial and Free Zone Authority » (PIEFZA), est chargée de développer des zones industrielles.

Le Ministère palestinien de l'Economie nationale continue de faire de gros efforts pour améliorer l'environnement des affaires et ce classement : lancement du registre des actifs pour les sociétés de leasing, Loi sur les transactions sécurisées, nouvelles Lois sur le droit des Sociétés d'une part et sur la propriété intellectuelle d'autre part en cours de finalisation, réforme du système des permis commerciaux municipaux. Le même ministère a aussi élaboré une Stratégie d'exportation nationale et une Stratégie industrielle nationale visant à porter la part de l'industrie dans le PIB à 25% en 2025 (contre 15% aujourd'hui). Le « désengagement de l'économie palestinienne » vis-à-vis d'Israël fait partie des objectifs majeurs du gouvernement du nouveau Premier ministre Mohammed Shtayyeh. Ce dernier a annoncé un plan de développement de la production locale, en soutenant l'investissement productif privé.

Pour encourager les investissements, plusieurs dispositifs de garanties ont été mis en place, notamment la garantie MIGA par la Banque mondiale. Par ailleurs, la zone industrielle franco-palestinienne de Bethléem offre un cadre privilégié pour les investissements (infrastructures, facilités en cours de discussions pour les échanges avec Israël et les autres pays voisins...), complété par la couverture possible du risque politique par BPI.

**Clause de non-responsabilité** - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

---

<sup>1</sup>Projets qui répondent notamment à moins un des critères suivants : projets dans le secteur industriel ou touristique, qui créée directement plus de 25 emplois, qui augmente de 40% ses exportations, qui utilise 70% de part locale pour le projet.